

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 12 avril 2023, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 33 désignant le secteur « Papineau (Plateau-Mont-Royal) » aux fins de l'application du règlement (33-2)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 42 désignant le secteur « Laurentien-Lachapelle Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (42-1)

Ces ordonnances sont adoptées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043). L'ordonnance 33-2 modifie la date de fin des travaux pour son secteur. L'ordonnance 42-1 modifie les limites de son secteur.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 18 avril 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat